

pourrait contenir l'inondation. Cependant, on soutiendrait considérablement le moral de ces gens en déclarant aujourd'hui à la Chambre qu'ils seront aidés financièrement. Bien franchement, monsieur l'Orateur, c'est une des raisons pour lesquelles certains d'entre nous ne consentent pas à céder la place au ministre de la Justice (M. Garson). Si sa déclaration ne renferme pas cette assurance, nous lui donnons le temps de la modifier en ce sens avant qu'il prenne lui-même la parole.

Je suppose que le Gouvernement invoquera, entre autres raisons, pour ne pas faire une déclaration précise en ce moment, qu'il faudra un certain temps pour estimer l'étendue des dommages et, partant, le montant qu'il y aurait lieu d'affecter à cette fin, au cas où on en viendrait à la conclusion que le gouvernement fédéral a une certaine responsabilité à cet égard. A mon avis, il n'y a pas de doute à ce dernier égard. Il s'agit bel et bien d'un désastre national. Le précédent établi il y a deux ans en Colombie-Britannique est connu de tous, et le député de Souris l'a signalé. Il me semble que, même s'il n'est pas possible d'indiquer présentement le montant d'argent qu'on affectera à cette fin, on peut donner l'assurance à ces gens que le Parlement sera appelé à venir en aide à ceux qui ont subi des dégâts considérables. J'espère que le ministre de la Justice le déclarera lorsqu'il prendra la parole. Je le répète, une telle déclaration relèverait sensiblement le moral de ceux qui ont subi de grandes pertes.

On a déjà signalé que le maire d'une des villes les plus atteintes dans la région comprise entre Winnipeg et la frontière, M. Harris Shewman, député de Morris à l'Assemblée législative, a formulé des observations au premier ministre. On sait également que les municipalités suburbaines voisines de Winnipeg demandent de l'aide au gouvernement fédéral. Je sais que l'honorable Errick Willis, ministre des Travaux publics du Manitoba et premier ministre adjoint du gouvernement de coalition, a déclaré qu'il n'incombe pas au gouvernement fédéral de venir en aide à ces gens. La seule mention dont j'ai pris connaissance jusqu'ici au sujet du premier ministre de la province, l'honorable Douglas Campbell, c'est qu'il attend pour voir s'il s'agit d'un désastre national et s'il y a lieu de demander de l'aide au gouvernement fédéral. Le premier ministre peut attendre pour s'en assurer; mais les milliers de personnes que le député de Provencher (M. Jutras) a mentionnées, quand il a si bien exposé la situation, n'ont pas besoin d'attendre; elle savent par une

[M. Knowles.]

triste expérience que c'est un grave désastre. J'espère bien que le gouvernement fédéral les assurera de son aide sans plus tarder.

Le député de Souris a mentionné les sommes rendues disponibles, il y a deux ans, grâce aux postes nos 932 et 933 des crédits de 1948-1949. Il s'agissait de quatre millions et demi de dollars, destinés à l'aménagement de digues et à d'autres travaux le long du Fraser, et de cinq millions, à affecter à des secours directs. Ceux qui siégeaient alors ici se rappelleront avec quel empressement les députés ont voté cet argent. Les représentants des diverses régions du pays avaient le sentiment d'accorder à leurs compatriotes dans le malheur une aide qu'ils méritaient bien. Je suis convaincu que les députés de la Colombie-Britannique nous appuieront, alors que nous demandons une aide semblable pour les victimes des inondations manitobaines.

Je souscris sans réserve aux observations que les préopinants ont formulées relativement à la nécessité urgente d'une action plus prompte de la part de la Commission mixte internationale. Tous ceux qui formulent actuellement cette requête sentent, j'en suis sûr, combien il est regrettable que nous ayons à parler des moyens de prévenir les inondations alors même que les inondations sévissent. Le Gouvernement a dû se sentir embarrassé l'autre jour, quand j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson),—le député de Provencher avait la même question à l'esprit,—ce que la commission avait accompli depuis que le représentant de Provencher a soulevé la question à la Chambre, il y a deux ans. Le ministre a répondu que le député de Provencher lui en avait touché un mot, mais il lui a fallu aller aux renseignements, afin d'apprendre ce qui avait été accompli en ces deux années. Comme on avait affirmé ici il y a deux ans que la question relève du mandat de la Commission mixte internationale, il semble qu'il faudrait faire comprendre à cet organisme qu'il faut s'occuper des inondations, non pas lorsqu'elles se présentent, mais avant qu'elles se produisent, pour les prévenir.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que l'ingéniosité de nos techniciens est suffisante pour qu'ils puissent trouver un moyen de venir à bout de ce problème. La proposition du député de Provencher paraît tout à fait digne d'attention. A mon sens, la difficulté se rapporte moins à l'habileté des ingénieurs qu'au vieux problème de trouver les sommes nécessaires pour entreprendre des ouvrages publics. Si nous ne discutons pas maintenant la question des inondations au Manitoba, je crois que d'après l'ordre des travaux de la Chambre, nous parlerions de pipe-lines. Incidemment, on ne semble pas manquer d'argent